

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2019**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire le mercredi trente octobre deux mille dix-neuf à 18 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 10 – présents : 8 - nombre de votants : 8

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Guy CHANTEMILANT, Mathilde THEVENET, Marinette BERGER.

Etait absente excusée : Gwennaëlle LE CLECH - Etait absent : Clément TOUZET

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER - La séance a été publique.
Convocation du 23 octobre 2019 notifiée et publiée par affichage le 23 octobre 2019

Le présent compte rendu a été publié par affichage le 06 novembre 2019

ORDRE DU JOUR :

Transports scolaires du SIRP

Dénomination de la maison dite « DION »

Achat poubelles

Travaux d'investissement : Décision Modificative au Budget

Chemin dit « du Cros »

Courriers divers - Questions diverses

DCM 2019-046 Transports scolaires du SIRP

Les transports scolaires dépendent maintenant de la région centre.

La desserte de la cantine est prise en charge à 50 % par la Région Centre - Val de Loire et à 50 % par le SIRP BRUÈRE - LA CELLE – FARGES, répartie par la suite entre les trois communes concernées soit BRUÈRE-ALLICHAMPS, LA CELLE et FARGES-ALLICHAMPS. Une convention sera signée entre les deux parties.

Le conseil municipal donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire

Dénomination de la maison dite « DION »

Suite à l'achat de la maison de Monsieur et Madame DION, le conseil municipal est invité à réfléchir sur la dénomination à donner à ce bâtiment.

DCM 2019- Achat poubelles

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acheter des poubelles « toutounette » et des poubelles d'extérieur selon le devis du fournisseur ALSTRAD

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de l'achat de trois poubelles d'extérieur selon

Les tarifs proposés par la Ste ALSTRAD, soit : 3 x 199€ HT pour un montant de 716,40 € TTC (dépense au chapitre 21 en section d'investissement)

DCM 2019-047 Travaux d'investissement : Décision Modificative au Budget

Monsieur le maire fait part au conseil municipal, que suite à l'attribution des lots de la MAPA pour l'aménagement de l'école et des gîtes dans l'ancienne mairie, il convient de réajuster le budget et notamment la section d'investissement.

Monsieur le maire propose la Décision Modificative au Budget n°2 ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 11 – article 615228 : - 30 000 €

Chapitre 11 – article 615231 : - 20 000 €

Chapitre – article 023 : + 50 000 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Chapitre – article 2313 : + 151 700 €

Recettes :

Chapitre 13 – article 1322 : + 100 000 €

Chapitre 11 – article 13248 : + 1 700 €

Chapitre – article 021 : + 50 000 €

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote la Décision Modificative au Budget 2019 proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

DCM 2019-048 Chemin dit « du Cros de Noirlac »

Afin de négocier un droit de passage avec le Groupement Forestier Des Bois de LA CELLE (sis à Cognac) sur le chemin forestier qui prolonge la voie communale dit « du Cros de Noirlac » jusqu'au « Faiteau », Monsieur le Maire propose d'interdire l'accès dudit chemin dit « du Cros de Noirlac » durant les périodes de chasse (septembre à février) si nécessaire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Questions diverses – courriers divers

1) DCM 2019-049 Courrier de Monsieur Arnaud DAGOIS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Arnaud DAGOIS dans lequel il expose sa volonté de faire don à la commune de la parcelle B 918 située au « Paradis ».

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à ce don.

Un acte administratif sera établi par la Commune avec enregistrement à la publicité foncière. Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la formulation et à l'enregistrement de cet acte et autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

2)-Pour information : des implantations d'appuis (poteaux), nécessaires pour acheminer la fibre optique, vont être installées dans certaines rues de la Commune.

3)-pour information : le 23 novembre 2019, Nature 18 présentera la restitution de l'Inventaire de la Biodiversité et les résultats du concours photo, à 15 heures, salle « La R'Mise » – Le verre de l'amitié clôturera cette réunion (ouvert à tout public).

Fin de la séance à 20 heures

Le Maire,
Philippe AUZON

